La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Juin 2023



COURS DE YOGA

avec LISON LEBLANC

Une enseignante de yoga cumulant plus de 750 heures de formation

Mardis 19h à 20h au gymnase du centre SYNAGRI

Les inscriptions doivent être faites par courriel à lison.leblanc@hotmail.com

La session comprend 6 cours, au coût de 10\$ chacun

27 juin 8 août

4 juillet 15 août

11 juillet 22 août

Bienvenue à tous les niveaux



À LA MAIRIE



Louise Arpin Mairesse 450 779-9104 450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard Conseiller #01 450 796-5734



Mélanie Simard Conseillère #02 450 488-0057



Frédéric Lussier Conseiller #03 450 278-2962



Rosaire Phaneuf Conseiller #04 450 488-0593



Myriam La Frenière Conseillère #05 450 701-0167



Jean Provost Conseiller #06 450 796-5603

Directrice générale : Mme Josiane Marchand, poste 1801 dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe : Mme Guylaine Giguère, poste 1811 adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Adjointe administrative:
Mme Chantal Robert, poste 1802
admin@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 1804 secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie:
M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie 450 771-7853

M. François Castonguay, employé de voirie

Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803 batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs : Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805 loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal: 772 rue Principale,

La Présentation (Québec) JOH 1B0

Tél.: 450 796-2317 Téléc.: 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

f Municipalité La Présentation

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs **450 796-2317 poste 1805**

Pompiers – Police – Ambulance 911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement Transports Philippe Desgranges inc. **450-771-8712**

Animaux – SPA Drummondville **1855 472-5700**

Gestion des matières résiduelles Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique) **450 774-2350**

Bureau de poste 782, rue Principale **450 796-1293** MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141 Évaluation foncière 450 774-3141 Gestion des cours d'eau 450 774-3141 Transport adapté 450 774-8810

Presbytère **450 796-3688**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay 2710, rue Bachand, bureau 108 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél.: 450 771-0505 | Téléc.: 450 771-0767 simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél.: 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS: 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page: 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois) 1/2 page: 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois) 1/4 page: 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois) 1/8 page: 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page: 1 900.00 \$ (ou200.00\$/mois) 1/2 page: 1 000.00 \$ (ou100.00\$/mois) 1/4 page: 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois) 1/8 page: 250.00 \$ (ou25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM - 450 795-3219

AVIS AUX CITOYENS & URBANISME

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ le 26 juin et le 3 juillet 2023





INSPECTRICE EN BÂTIMENTS

VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du 14 août au 1er septembre 2023.



CALENDRIER DU MOIS

JUILLET 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
depuis 1806						Fête du Canada
2	Bureau municipal FERMÉ	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	Matières recyclables	Matières organiques	7	8
9	10	11	GROS REBUTS Résidus domestiques	Matières organiques	14	15
16	17	18	Matières recyclables	Matières organiques	21	22
23 30	24 31	25	26 Résidus domestiques	Matières organiques	28	29

PROCES-VERBAL | Séance du 6 juin 2023



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 juin 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard

Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Frédéric Lussier Rosaire Phaneuf Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 119-06-23

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 7. Loisirs Information des représentants du CCL
- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022
- Affectation de surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté pour l'année 2022
- 10. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants
- Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023
- 12. Règlements d'emprunt numéros 10-133, 11-151 et 10-131 Approbation du financement suite à l'appel d'offres
- 13. Construction du garage municipal Paiement suite au décompte #8
- 14. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson Paiement suite au décompte #1 et approbation des directives de changement
- 15. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson Mandat à Tania Slobodian, Designer de jardin pour la conception de plan pour l'aménagement des espaces vert
- 16. Avis de motion Projet de règlement numéro 297-23 déterminant

- le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
- 17. Présentation du projet de règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
- 18. MRC des Maskoutains Fonds Région et Ruralité, Volet 4 Demande d'aide financière Étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur le territoire
- Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui
- 20. Contrat de déneigement des routes Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
- Contrat de déneigement et de déglaçage rang des Grands-Étangs Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 22. Modification de la résolution numéro 110-05-23 Changement de trois bornes-fontaines
- 23. Mise à jour du plan de gestion de débordement Mandat à la firme d'ingénierie Lasalle, NHC
- 24. Proposition de services professionnels pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées et pour l'échantillonnage de l'eau potable et usée – Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
- 25. Installation d'une vanne contre-pression aux étangs aérés Mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
- 26. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées Mandat à la compagnie Simo management inc.
- 27. Avis de motion Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
- 28. Présentation d'un projet de Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
- 29. Groupe de géomatique Azimut inc. Soutien technique pour la mise à jour de notre logiciel Goinfra Mandat
- Demande de modification au règlement d'urbanisme Projet domiciliaire de 41 logements dans la zone CH-201, rue Audette
- Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 711 – Décision suite aux recommandations du CCU
- 32. Construction de deux terrains de tennis Contrôle qualitatif des matériaux Mandat à Laboratoire de la Montérégie
- Vérification des antécédents judiciaires pour le personnel du camp de jour – Autorisation
- 34. Terrain de baseball Modification de la boite de frappeur
- 35. Divers
- 36. Dépôt de la correspondance
- 37. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-23

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 6 juin 2023

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300133	D	Fonds d'information sur le territoire	
		Mutation avril	5,00 \$
C2300134	D	Rona Inc.	
62200425	_	Rép. bancs estrades et filets	171,21 \$
C2300135	D	Petite Caisse	200 65 6
62200426	_	Remb. petite caisse réception	309,65 \$
C2300136	R	Lussier Aurèle	F00 00 ¢
C2300137	D	Balayage trottoirs, pistes cycl. Aquatech Sociécté de gestion de l'eau Inc.	500,00 \$
C2300137	U	Prélèvement eau potable avril	122 Q1 ¢
C2300137	D	Aquatech Sociécté de gestion de l'eau Inc.	432,94 \$
C2300137	D	Traitement eaux usées avril	1 617,55 \$
C2300138	D		1017,55 7
C2300130	_	Appel d'off. déneigement routes	509,11 \$
C2300139	Т	Groupe Maskatel	303,11 0
02000200	·	Internet Pavillon 2-05/01-06	63,18 \$
C2300140	R	SPA Drummond	
		Contrôle animalier vers 1/2	4 803,60 \$
C2300141	D	Gélinas Carole	
		Volume prêts à rester seul	18,00 \$
C2300142	D	Constructo - SE@O	
		Appel d'offres terrains tennis	17,11 \$
C2300143	R	NMP Golf Construction Inc.	
		Nettoyage fossés Salvail Sud	2 503,10 \$
C2300144	ı	Réseau internet Maskoutains	
		Téléphone IP mai	254,09 \$
C2300145	R	Consumaj Inc.	
		Cont. qualitatif & surv. Gagnon/Giasson	6 996,23 \$
C2300146	D		
	_	MAJ 54 Aménagement urbanisme	177,45 \$
C2300147	D	9296-2133 Québec Inc. (Affiliated Sports)	4 222 22 4
C2200140	_	Vêtements de soccer	1 333,98 \$
C2300148	D	Ministre des Finances Permis alimentaires St-Jean-Baptiste	27.00 6
C2300149	D	Leblanc Lison	37,00 \$
C2300143	D	Cours Yoga printemps vers. 1/2	2 344,00 \$
L2300044	Т	Cogéco connexion Inc.	2 344,00 3
12300044	•	Internet garage du 15-04/15-05	86,18 \$
L2300045	$\overline{}$	Télébec	00,10 9
12300013	•	Télécopieur 10-04/9-05	98,86 \$
L2300046	Т	Hydro-Québec	30,00 4
		Piste cycl. Érables17-02/19-04	9,07 \$
L2300046	Π	Hydro-Québec	· ·
		Centre Synagri 21-03/21-04	2 263,24 \$
L2300046	Π	Hydro-Québec	
		Dek Hochey 15-02/17-04	192,95 \$
L2300046	ı	Hydro-Québec	
		Pavillon loisirs 15-02/17-04	1 157,00 \$
L2300046	I	Hydro-Québec	
		Terrain loisirs 15-02/17-04	304,29 \$
L2300046	I	Hydro-Québec	
		Rue Lépine 15-02/17-04	29,81 \$
L2300046	I	Hydro-Québec	
12200046	_	Halte-vélo 16-02/18-04	59,80 \$
L2300046	ı	Hydro-Québec	02.02.6
12200046	_	Terrain tennis 16-02/18-04	93,83 \$
L2300046	ı	Hydro-Québec	02.50 6
L2300046	-	Piste cycl. CAG 16-02/18-04	83,59 \$
L230004b	ı	Hydro-Québec Éclairage public avril	1 192 04 6
L2300046	T	Hydro-Québec	1 183,04 \$
LZ300040	'	Terrain soccer 23-03/24-04	16,97 \$
L2300047	_	Ministre du Revenu du Québec	±0,57 γ
	•	DAS Provincial avril	16 011,70 \$
			·/· • •

L2300048	ı	Agence des Douanes et Revenu	
		DAS Fédéral avril	5 881,29 \$
L2300049	D	CNESST	
		Intérêts frais gestion 2023	7,01 \$
L2300050	ı	Retraite Québec	
		Régime de retraite élus avril	1 146,33 \$
L2300051	ı	Desjardins Sécurité Financière	-
		REER Employés avril	2 401,20 \$
L2300052	Ι	Banque Royale du Canada	
		Remb. Cap. & int. F-150 mai	882,11 \$
L2300053	D	Services de carte Desjardins	
		Remboursement visa avril	1 381,61 \$
L2300054	ı	Bell Mobilité Inc.	
		Cellulaires voirie mai	108,00 \$
P2300135	D	M.R.C. des Maskoutains	
		Carte territoire modif zonage	158,67 \$
P2300136	D	Eurofins Environex	
		Analyses eaux usées avril	308,71 \$
P2300136	D	Eurofins Environex	
		Analyses eau potable avril	315,61 \$
P2300137	D	Ville de Saint-Hyacinthe	-
		Cour régional 01-01/31-03	272,95 \$
P2300138	D	Accès Info Enr.	-
		Ouverture de ports / garage	52,89 \$
P2300139	R	LeProhon	
		Ent. & clim. Synagri vers. 1/2	751,94 \$
P2300140	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	
		Déneigement routes vers. 6/6	44 092,91 \$
P2300141	D	Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	
		Hon. prof. dossier général	2 299,50 \$
P2300142	D	Groupe Maska Inc.	
		Équipement / garage	505,49 \$
P2300143	R	Santinel Inc.	
		Formation secourisme CDJ	62,67 \$
P2300144	R	JY Tremblay Arpenteur géomètre	
		Cert de piquetage Gagnon/Giasson	1 049,78 \$
P2300145	ı	Desjardins Sécurité Financière	
		Assurance collective avril	3 170,27 \$
P2300146	D	Solutions Tootelo Inc.	
		Syst, alerte 01-05-23/30-04-24	2 701,91 \$
P2300147	D	9018-9135 Québec Inc. (Ninja Factory)	
		Sortie camp de jour vers. 2/2	524,57 \$
			111 758,95 \$

Salaires versés pour le mois de mai 2023 : 69 066,34\$

- I : Incompressible
- D : Délégation
- R: Résolution

COMPTES À PAYER

Rona Inc.	<u> </u>
Réparation porte Centre Synagri	109,52 \$
Rona Inc.	
Ruban à mesurer / loisirs	43,68 \$
Rona Inc.	
Réparation réservoir jeux d'eau	32,76 \$
Rona Inc.	_
Gants / voirie	9,14 \$
Linde Canada Inc.	
Oxygène location bouteille / garage	44,52 \$
Ministre des Finances	
Sûreté du Québec vers. 1/2	219 726,00 \$
Groupe Sports-Inter Plus	
But de baseball double	304,63 \$

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 6 juin 2023

Municipalité de Saint-Jude	7.440.25 6
Abrasif & déneig Gr-Ligne 2021-2022 JLD-Laguë	7 140,25 \$
Lame/ tracteur à gazon	415,16 \$
Bardier Mario	
Capture 6 castors & inspection	2 490,00 \$
Entreprises SRM Leblanc Inc. Engrais à gazon baseball & soccer	551,88 \$
NMP Golf Construction Inc.	331,00 φ
Nettoyage des fossés Salvail Sud	6 889,76 \$
BB Moteur Fil / taille-haies	E7 42 ¢
Paguin Richard	57,43 \$
Signaleur nettoyage des fossés Salvail S.	275,00 \$
Charron Lyette	
Subvention baril de pluie Municipalité de Saint-Simon	50,00 \$
Hébergement RDV loisirs rural	175,06 \$
9078-3184 Québec Inc. (It Cloud)	-, 1
Augmenter licences sécurité	108,72 \$
Banque Royale du Canada Remb. Cap. & int. F-150 juin	992 11 ¢
Kemira Water Solutions Canada Inc.	882,11 \$
Sulfate d'aluminium	6 798,22 \$
M.R.C. Des Maskoutains	70 120 00 ¢
Q.P. Vers. 2/3 M.R.C. Des Maskoutains	78 128,00 \$
Hon. ingénieur travaux Grand Rang	362,25 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	2 242 70 6
Essence véhicules voirie Régie de L'A.I.B.R.	2 013,78 \$
Eau consommée 31-03 au 26-04	18 739,76 \$
Ass. des directeurs municipaux du Québec	142.72 6
Webinaire acquérir immeubles DG Carrières de St-Dominique Ltée	143,72 \$
Pierres Nettoyage fossés Salvail Sud	13 960,13 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	
Pierres cabane baseball Carrières de St-Dominique Ltée	173,93 \$
Pierres stationnement Centre Synagri	426,59 \$
Ressorts Maska Inc.	
Inspection 6 roues & vignette Ville de Saint-Hyacinthe	214,08 \$
Poussière de marbre	743,70 \$
Accès Info Enr.	<u>,</u>
Configu ordinateur adj & tablette garage Accès Info Enr.	211,56 \$
Batterie onduleur & moniteur	490,84 \$
Buropro Citation	130,61 φ
Sous-chaises / bureaux administratifs	334,83 \$
Buropro Citation Fournitures de bureau	151,92 \$
Buropro Citation	131,32 3
Copies du 25-04/25-05	193,44 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	2 504 20 6
Bacs bruns (20) bacs verts (10) Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	3 594,20 \$
Matières organiques mai	7 768,72 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	= 100 00 A
Matières recyclables mai Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	7 130,89 \$
Résidus domestiques mai	10 266,17 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	
Veste sécurité responsable voirie Antonio Moreau (1984) Ltée	80,70 \$
Vestes sécurité signaleur	189,62 \$
3 · · · ·	/ 4

7,60 396 308,15
,
49,72
156,03
,
175,90
135,65
132,22
,
338,03
206,96
· · · · · ·
1 747,62
,
1 370,50
0 1=,10
341,46
220,70
223,79

MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2023

Vente épinglette Revenus divers évènements – Fête nationale du Québec	6,06 \$ 456,00 \$
Dek Hockey – Réparation gazon – Ensemencement et engra	
Loyer bureau poste mai & juin 2023	750,00 \$
Paiement comptant règlement d'emprunt	5 169,37 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	363,85 \$
Dek Hockey – Électricité du 15-12-2021 au 15-12-2022	3 499,94 \$
Location locaux GCC - activités Diverses	595,00 \$
Location Pavillon & terrain	450,00\$
Inscriptions Loisirs et culture	1 860,00 \$
Inscriptions camp de jour	7 313,00 \$
Permis émis	1 520,00 \$
Taxes et droits de mutations	165 538,99 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage mai 2023	5 043,03	Ş
Ristourne	1 152,03	\$
Ministère des Transports – Subvention		
Déneigement tranche 3 et 4	8 052,82	\$
Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) remboursement		
Taxation annuelle 2023	1 215 193,26	\$
Ministère des Affaires municipales – TVQ	40 594,00	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains –		
Remboursement TPS-TVQ février	1 707,21	\$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	1 271 742,35	\$
GRAND TOTAL	1 459 414,56	\$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes a payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2023 pour un mon-

PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

tant total de 111 758,98\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2023 au montant total de 69 066,34\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2023, au montant total de 396 308,15 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2023, au montant de 1 459 414,56 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, n'était pas présente lors de la séance du mois de mai 2023.

Discussions à propos de divers dossiers.

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

 Prochaine fête: Saint-Jean-Baptiste. Nous vous attendons en grand nombre au terrain des loisirs.

8- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'avis public du 29 mai 2023 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;

Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, M.SC. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2022, tel que présenté, indiquant des revenus de 4 890 035 \$, des dépenses au montant de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 981 877 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	1 034 451 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	47 984 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	8 435 \$
Surplus affecté au centre Synagri :	129 842 \$
Surplus pour l'aménag. de 2 terrains de tennis	286 250 \$
Budget an prochain (2023):	474 915 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 : 1 981 877 \$

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9- AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2022 RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-23

Considérant le surplus au 31 décembre 2022 suite au dépôt du dossier de vérification;

Considérant que les revenus et les dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2022, présentant un surplus d'opération au montant de 15 634\$ et autoriser l'affectation de la somme de 15 634\$ au surplus accumulé, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 47 984,17\$ \$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 1 230\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'allocation de départ des élus à 8 435\$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 25 586\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'entretien du Centre Synagri à 129 842\$ pour l'année 2022.

10- DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de mairesse de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal municipal.

11- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 316 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06-84	90 400 \$
10-133	84 530 \$
11-151	141 770 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151,

PROCES-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

la Municipalité de La Présentation souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de La Présentation avait le 12 juin 2023, un emprunt au montant de 386 500 \$, sur un emprunt original de 978 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Attendu que, en date du 12 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé:

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Myriam La Frenière Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 13 juin 2023;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	34 500 \$	
2025.	36 200 \$	
2026.	37 800 \$	
2027.	39 800 \$	
2028.	41 800 \$	(à payer en 2028)
2028	126 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151, soit prolongé de 1 jour.

12- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 10-133, 11-151 ET 10-131 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-23

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 316 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	5,25000 %	2024
36 200 \$	5,00000 %	2025
37 800 \$	4,70000 %	2026
39 800 \$	4,70000 %	2027
168 400 \$	4,70000 %	2028

Prix: 98,59300 Coût réel: 5,14781 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

34 500 \$	5,16000 %	2024
36 200 \$	5,16000 %	2025
37 800 \$	5,16000 %	2026
39 800 \$	5,16000 %	2027
168 400 \$	5,16000 %	2028

Prix: 100,00000 Coût réel: 5,16000 %

3 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

34 500 \$	5,21000 %	2024
36 200 \$	5,21000 %	2025
37 800 \$	5,21000 %	2026
39 800 \$	5,21000 %	2027
168 400 \$	5,21000 %	2028

Prix: 100,00000 Coût réel: 5,21000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 316 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151. Ces billets sont émis au prix de 98,59300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

13- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #8 RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro

PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

270-21 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2021;

Considérant le décompte progressif numéro 8 présenté par Construction Sorel Ltée et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du garage municipal);

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 8 et le paiement à Construction Sorel Ltée d'une somme de 40 543,74 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du garage municipal. Le paiement du décompte sera fait sur l'obtention des quittances.

14- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU
POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES
GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE
AU DÉCOMPTE #1 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE
CHANGEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 1 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Myriam La Frenière Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 1 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 659 986,19 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

15- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – MANDAT À TANIA SLOBODIAN, DESIGNER DE JARDIN POUR LA CONCEPTION DE PLAN POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERT RÉSOLUTION NUMÉRO 127-06-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant que la Municipalité souhaite implanter quelques arbres et arbustes dans l'emprise de la rue à certains endroits;

Considérant l'offre de service proposer par Tania Slobodian, en date du 1er juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat à Tania Slobodian pour la conception de plan d'aménagement dans le cadre du projet de remplacement de la conduite

d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson, selon les taux horaires actuels soit :

- 70 \$/heure pour la technique;
- 85 \$/heure pour la conception.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

16- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

L'objet de ce règlement permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 297-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

17- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS RÉSOLUTION NUMÉRO 128-06-23

ATTENDU la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives* principalement en matière d'habitation en date du 10 juin 2022;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation vise à octroyer de nouveaux pouvoirs aux municipalités du Québec dont celui de se prévaloir d'un droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) encadrent désormais l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra notamment à la Municipalité de La Présentation de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE chacun des propriétaires des immeubles préalablement identifiés par la Municipalité sera avisé de l'assujettissement de leur im-

$\overrightarrow{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 6 juin 2023

meuble au droit de préemption par la notification d'un avis;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis a été donné le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'adopter le « Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

18- MRC DES MASKOUTAINS – FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 4 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 129-06-23

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Municipalité désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Myriam La Frenière Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

19- EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE
ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE
DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE –
DEMANDE D'APPUI
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-23

Considérant que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

Considérant que le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada;

Considérant que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 \$ et que la démarche est en cours;

Considérant qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

Considérant que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montérégien et estrien;

Considérant que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

Considérant que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

Considérant qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

Considérant que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

Considérant que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estriade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

Considérant que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint Hyacinthe;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC des Maskoutains dans leur projet de développement d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

20- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 131-06-23

Considérant que la résolution numéro 79-04-23, adoptée le 4 avril 2023, approuve les devis et autorise l'appel d'offres public pour les travaux de déneigement des routes;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 30 mai 2023, et que trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant qu'il y avait trois options dans le contrat, soit 1 an, 2 ans ou 3 ans;

Considérant que la soumission retenue est conforme aux exigences de la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de Déneigement des routes pour les 3 prochaines saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à Transport Philippe Desgranges Inc., au montant total de 791 998,89 \$, excluant les taxes;

De confirmer que la présente résolution et les documents d'appel d'offres deviennent le contrat liant les parties pour l'exécution des travaux;

21- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE RANG DES GRANDS-ÉTANGS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RÉSOLUTION NUMÉRO 132-06-23

Considérant que le renouvellement du contrat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglaçage du rang des Grands-Étangs vient à échéance;

Considérant les nouvelles caractéristiques au contrat;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'approuver les nouvelles caractéristiques décrites dans la lettre du 28 avril 2023 pour le déneigement et le déglaçage du rang des Grands Étangs pour la prochaine saison du 25 octobre 2023 au 10 avril 2024;

D'autoriser Madame Louise Arpin, mairesse ou Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière ou Madame Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe a signé les documents relatifs à ce contrat.

22- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-23 –
CHANGEMENT DE TROIS BORNES-FONTAINES
RÉSOLUTION NUMÉRO 133-06-23

Considérant la résolution numéro 110-05-23 adoptée le 2 mai 2023 concernant l'octroi d'un mandat pour la réparation de trois bornes-fontaines ;

Considérant qu'une modification doit être effectuée concernant le nom de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 110-05-23 pour octroyer le contrat à Bertrand Mathieu Ltée, pour la réparation des 3 bornes-fontaines à taux horaire, selon l'équipement utilisé ;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

23- MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENT – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE LASALLE, NHC RÉSOLUTION NUMÉRO 134-06-23

Considérant la résolution numéro 264-12-19 qui adopte notre plan de gestion de débordement crée par la firme d'ingénierie Lasalle, NHC,

Considérant que nous devons mettre à jour notre plan de gestion de

débordement pour nous informer de l'estimation des débits libérés à la suite de la séparation des réseaux unitaires des rues Gagnon et Giasson;

Considérant la proposition budgétaire de la firme Lasalle NHC en date du 5 juin 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme d'ingénierie Lasalle NHC, pour la mise à jour de notre plan de gestion de débordements, au coût d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

24- PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET LE SUIVI DE L'USINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET USÉE – AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 135-06-23

Considérant la nouvelle proposition de service professionnel pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Considérant que cette entente prendra effet au 1er janvier 2024;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle entente, de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc., du 1^{er} mars 2023, proposition numéro 20230210, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée, au montant forfaitaire annuel de 27 252 \$, taxes en sus, selon les services inscrits dans l'entente.

D'autoriser le paiement mensuel à compté du 1^{er} janvier 2024.

25- INSTALLATION D'UNE VANNE CONTRE-PRESSION AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 136-06-23

Considérant que nous devons faire installer une vanne de contrepression aux étangs aérés;

Considérant la proposition de service de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour l'installation d'une vanne de contre-pression, aux étangs aérés, pour un montant d'environ 1 900 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

26- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À LA COMPAGNIE SIMO MANAGEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 137-06-23

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement:

Considérant l'offre de service de Simo management Inc. en date du 17 février 2023;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Simo management Inc. pour la vérification de la précision du système de mesure de débit d'eau usée pour un montant forfaitaire de 943 \$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 298-23 modifiant certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de La Présentation.

L'objet de ce règlement a pour effet d'interdire la collecte de tous les produits visés par le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, au fur et à mesure de leur introduction.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 298-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

28- PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 138-06-23

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié

dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre

1331,

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi

concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin

1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermu-

nicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette

officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale

d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestique sur le territoire de la

Régie;

ATTENDU QUE l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur

la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par

les programmes officiels ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de

modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu' avis de motion du présent règlement a dûment été

donné le 6 juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

1. <u>D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES,</u> <u>L'ITEM SUIVANT</u>:

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Louise Arpin Josiane Marchand

Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

29- GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE LOGICIEL GOINFRA – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 139-06-23

Considérant que nous devons mettre à jour notre logiciel Goinfra;

Considérant la soumission de Groupe de géomatique Azimut inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Groupe de géomatique Azimut inc. à nous accorder une banque d'heures pour le soutien et la production de données dans Goinfra, pour un montant d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 6 juin 2023

30- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME

- PROJET DOMICILIAIRE DE 41 LOGEMENTS DANS LA ZONE
CH-201, RUE AUDETTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 140-06-23

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée à la Municipalité en bonne et due forme, le 08 mai 2023 par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

Considérant que les frais de 750 \$ exigibles pour le dépôt d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme ont été acquittés par le demandeur ;

Considérant que la demande vise la modification du nombre de cases minimales exigées par logement, le taux d'occupation au sol et les usages autorisés dans la zone CH-201 ainsi que la superficie minimale exigée pour un lot desservi ;

Considérant que le nombre minimal de cases de stationnement exigé à l'article 20.9 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 2 cases par logement alors que le projet propose 1,5 case par logement;

Considérant que le taux maximal d'occupation au sol prescrit à la grille de spécification de la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 30 % alors que le projet propose un taux d'occupation au sol de 36 % ;

Considérant que le nombre de logements maximal prescrit dans la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 3 (trifamiliale) alors que le projet propose un 41 logements ;

Considérant que la superficie minimale exigée pour un lot desservi accueillant un projet résidentiel de plus de 4 logements est de 150m² par logement, soit un total de 6150 m² pour 41 logements et que le terrain présente une superficie de 5015,20 m²;

Considérant que les Élus considèrent que le projet est beaucoup trop imposant pour son milieu d'insertion;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la demande de modification au Règlement d'urbanisme numéro 06-81, déposé à la Municipalité par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

De rembourser un montant de 500 \$ au demandeur, tel qu'il est stipulé à l'article 3 du Règlement numéro 447 portant sur la tarification exigible lors d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme.

31- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 6 087 711 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 141-06-23

Monsieur Frédéric Lussier mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote

Considérant qu'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée dans la zone H-127 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la Présentation par monsieur Frédéric Lussier;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 29 mai 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Myriam La Frenière Et résolu à la majorité

D'approuver les plans numéro 23-131, préparés par L'établi – Architecture et Design en date du 24 mai 2023, déposés au bureau municipal par Madame Hélène Denis, le 24 mai 2023, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 087 711, situé dans la zone H-127.

32- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MANDAT À LABORATOIRE DE
LA MONTÉRÉGIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 142-06-23

Considérant la résolution numéro 88-04-23 adoptée le 4 avril 2023 octroyant le mandat à un entrepreneur pour la construction des terrains de tennis;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un laboratoire pour effectuer divers tests (compaction, masse volumétrique, compression, planimétrie, etc.) durant la construction;

Considérant la proposition de service présenter par le Laboratoire de la Montérégie;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

De mandater le Laboratoire de la Montérégie pour effectuer divers tests de sol durant les travaux de construction de deux terrains de tennis, au coût de 6 896,78\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

33- VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 143-06-23

Considérant que la Municipalité doit embaucher plusieurs étudiants pour le camp de jour;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de vérifier les antécédents judiciaires des étudiants;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

PROCES-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

De mandater Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Josiane Marchand, directrice générale pour les demandes de vérification des antécédents judiciaires.

34- TERRAIN DE BASEBALL – MODIFICATION DE LA BOÎTE DE FRAPPEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 144-06-23

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au sol de la boîte de frappeur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériel de la compagnie Savaria Matériaux paysagers Ltée, au montant d'environ 1 150\$, plus les taxes et que les travaux soient effectués par nos employés de voirie.

35- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

36- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 mai 2023
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 avril 2023
- MRC Résolution numéro 23-05-128 Règlement numéro 22-611 DNM Adoption par renvoi
- MRC Résolution numéro 23-05-148 Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham Projet de développement d'une piste cyclable en site propre Demande d'appui
- **MRC –** Résolution numéro CA 23-04-33 Examen de conformité Règlement numéro 296-23 La Présentation Approbation
- MRC Règlement d'emprunt numéro 23-630 autorisant une dépense au montant de 6 000 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et décrétant un emprunt de 6 660 000\$ pour en assumer les coûts
- RIAM Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 avril 2023
- **RIAM** Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 24 mai 2023
- **RIAM -** Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2023
- RIAM Résolution numéro 23-055 Règlement numéro 51 modifiant le règlement numéro 135 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie

MUNICIPALITÉ DE Montcerf-Lytton -

2023-03-57 – Demande d'appui de la Municipalité de La Présentation – Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications - Assurances – Résolution numéro 10-01-23

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN -

R23-04-066 – Demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

MRC ABITIBI -

AG-074-04-2023 – Municipalité de La Présentation – Demande d'appui – Demande de bonification des programmes gouvernementaux

MUNICIPALITÉ DE LA REINE -

23-05-91 – Résolution d'appui bâtiments patrimoniaux / Assurances – ministère de la Culture et des Communications

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD -

Résolution 23-05-88 – Demande au ministère de la Culture et

des Communications – Pour garantir l'assurabilité de tous les bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES -

23-05-93 – 8.7 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE -

Résolution numéro 142-05-2023 – Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impact de la non-signification des constats d'infraction émis pour la Sûreté du Québec – Dénonciation – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE -

Résolution numéro 147-05-2023 – MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Accord avec l'étude – Approbation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE -

Résolution 148-05-2023 — Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal — Appui

VILLE DE SAINT-PIE -

Résolution 32-05-2023 – 12.1.1 Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation

MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT -

Résolution numéro 2023-05-45 – ministre de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON -

Résolution numéro 119-05-2023 – Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

MRC DE PIERRE-DE SAUREL -

Résolution numéro 2023-05-154 – Appui demande de bonification des programmes gouvernementaux

37- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 145-06-23

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 01.

Louise Arpin	Josiane Marchand	

Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chères Présentationnoises, Chers Présentationnois,

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, la mairesse doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2022. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, elle comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et déposés à la séance du conseil municipal du 6 juin 2023. Ce rapport sera publié dans le journal municipal et sur le site internet de la Municipalité.

1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Le rapport financier pour l'année 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2023.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2022, des revenus de 4 743 972 \$, des dépenses de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les **surplus accumulés affectés et non affectés à 1 034 451 \$**, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté: 1 034 451 \$
Surplus affecté aménagement terrain 286 250 \$
Surplus affecté pour vidange des boues: 47 984 \$
Surplus affecté pour allocation de départ des élus: 8 435 \$
Surplus affecté au centre Synagri 129 842 \$
Budget an prochain (2023) 474 915 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 : 1 981 877 \$

La création d'un surplus affecté au montant de 286 250 \$ a été créé pour le projet d'aménagement des deux terrains de tennis qui sera réalisé en 2023.

Un surplus de 15 634 \$ pour un total du surplus affecté de 47 984 \$ pour la vidange des boues. En 2022, nous avions prévus la vidange des étangs aérés qui a été reporté en 2023.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Début des travaux de construction du garage municipal;
 Acquisition d'un camion F-150 2022 et d'une remorque fermée;

- Début du projet de construction de deux (2) terrains de tennis permanents et obtention d'une subvention de 9 000 \$ de Loisirs et Sport Montérégie en collaboration avec Kino-Québec et de 20 000 \$ du Fonds de développement rural de la M.R.C des Maskoutains;
- Mandat pour la conception de plan de stationnement pour le Centre Synagri;
- Aménagement du parc Halte-Vélo des Patriotes;
- Aménagement d'une piste de ski fond et raquette.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2022 :

	Maire	Conseillers	Conseiller délégué
Municipalité			
Rémunération de base	23 021.04 \$	5 754.96 \$	
Allocation non imposable	11 510.04 \$	2 879.04 \$	
SOUS-TOTAL	34 531.08 \$	8 634.00 \$	
Municipalité ré	gionale de comté		
Rémunération de base	6 828.83 \$		
Allocation non imposable	3 414.42 \$		
SOUS-TOTAL	10 243.25 \$		
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains			
Rémunération de base			1 592.58 \$
Allocation non imposable			796.40 \$
SOUS-TOTAL			2 388.98 \$
TOTAL	44 774.33 \$	8 634.00 \$	2 388.98 \$

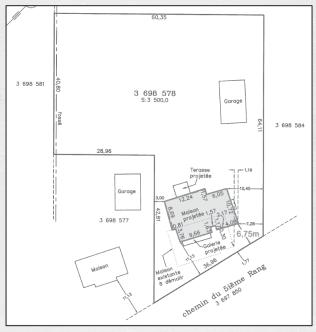
RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Louise Arpin, Maire	esse	

AVIS PUBLICDEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 4 juillet 2023, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment projeté au 195, 5^e rang, lot 3 698 578.

Cette demande vise à permettre l'implantation de la résidence projetée à 6.75 mètres de l'emprise du chemin publique. La grille de spécification de la zone A-301, du règlement d'urbanisme numéro 06-81, prescrit une marge de recul avant minimal de 10 mètres pour un bâtiment principal résidentiel. Le projet est illustré sur le croquis ci-dessous afin d'aider à la compréhension :

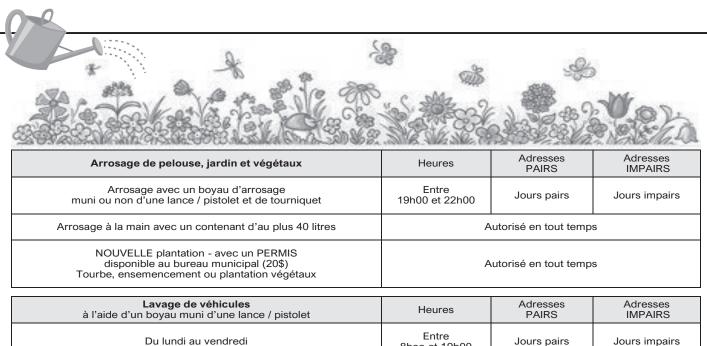


Extrait : Plan du plan projet d'implantation #4 préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2023, à compter de 19 h 30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, JOH 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 13 JUIN 2023

Josiane Marchand, Directrice générale et greffière-trésorière



à l'aide d'un boyau muni d'une lance / pistolet	Heures	PAIRS	IMPAIRS
Du lundi au vendredi	Entre 8hoo et 19h00	Jours pairs	Jours impairs
Samedi et dimanche	Entre 8h00 et 19h00		
lavage à la main avec un contenant d'au plus 40 litres	Autorisé en tout temps		s

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous au 450-796-2317 poste 1804 ou à secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca 🕍

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour éviter le gaspillage. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser. Ainsi nous avons tous avantage à modifier certains comportements.

Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité de La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

PISTE CYCLABLE

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets. Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.

TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 AP-PLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;
- 2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.

BIENVENUE

La Municipalité de La Présentation souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux locataires et propriétaires de notre municipalité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet www.municipalitelapresentation.qc.ca, à aimer notre page Facebook https://www.facebook.com/loisirs.lapresentation ou à nous contacter au bureau municipal au 450 796-2317 poste 1804 pour recevoir de l'information sur les services offerts.

Les employés municipaux se feront un plaisir de vous renseigner.







La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie

En Montérégie, près de 135 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2022. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du coeur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, tel que l'anaplasmose. Cette maladie qui n'était présente qu'aux États-Unis, commence à être rapportée en Montérégie. Les changements climatiques ont un rôle à jouer dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. En effet, les étés plus chauds et plus longs, des hivers moins froids peuvent favoriser l'activité des tiques sur une plus longue période. Les citoyens doivent donc être vigilants d'avril à novembre, même si le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protègeront des

piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- → Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- → Prendre une douche dès le retour à la maison;
- → Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- → Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un pharmacien ou d'un médecin pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- → Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com



À LA SUITE DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT

vous souhaitez disposer de certains meubles?

APPORTEZ VOS GROS ITEMS À L'ÉCOCENTRE!



La mission
des écocentres
est de dévier
les encombrants
de l'enfouissement
en appliquant les
principes de
recyclage et de
valorisation

ACTON VALE

SAMEDI ET DIMANCHE 68, rue Noël-Lecomte

SAINT-HYACINTHE

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE 1880, rue Brouillette

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

WWW.RIAM.QUEBEC 450 774-2350



RÉGIE INTERMUNICIPALE





ATTENTION : LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS !

Saint-Hyacinthe, le 13 juin 2023 — Chaque année, la période des déménagements nous revient avec le 1^{er} juillet et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que les bacs verts destinés à la collecte sélective des matières recyclables et les bacs bruns fournis pour permettre la collecte des matières organiques doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

site Internet au



Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter le calendrier de collecte relatif à votre nouvelle adresse sur notre

https://www.riam.quebec/calendriers-des-collecte.

RÉGIE INTERMUNICIPALE





DÉMÉNAGEMENTS ET COLLECTES DE GROS REBUTS LA PRÉSENTATION : MERCREDI 12 JUILLET, DÈS 7 HEURES

Saint-Hyacinthe, le 5 juin 2023 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, selon votre lieu de résidence. Cette deuxième collecte annuelle permet de répondre aux besoins des citoyens à l'occasion de la période des déménagements.

Modalités spécifiques :

- Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7 h, la journée fixée pour la collecte ou la veille de celle-ci, selon chaque secteur. La collecte s'effectue à compter de 7 h et que elle est **effectuée par un camion distinct** de celui qui fait la collecte régulière des déchets, **selon un horaire différent**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée**, **en bordure de la rue**, même pour les immeubles multilogements habituellement collectés en cour arrière. De plus, les gros rebuts déposés dans des remorques, des camions ou autres ne seront pas ramassés.
- Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.
- À la suite d'un changement de la loi, l'entrepreneur de collecte n'est plus autorisé à procéder au ramassage de toute matière visée par un programme de responsabilité élargie des producteurs. Ainsi, les téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son ou autres appareils visés par le programme de l'ARPE ou les appareils réfrigérants (climatiseurs, frigos, congélateurs, refroidisseurs à vin) visés par le programme de Go Recycle ne pourront être ramassés et ils devront être apportés dans un point de dépôt officiel selon chaque type de matière.

Pour informations : consulter le site Internet de la Régie au <u>www.riam.quebec</u>. Une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés: Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés: Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, appareils électroniques ou informatiques, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

UN CONSEIL: Le réemploi demeure la meilleure alternative de disposition des objets en bon état et encore utilisables. Avant de les jeter, pensez à les offrir à un organisme ou un commerce de vente d'objets usagés. Les sites de revente de tels objets sont également une solution à envisager.

La Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.

RÉGIE INTERMUNICIPALE

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains



LES ÉCOCENTRES SERONT OUVERTS LES SAMEDIS 24 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2023



Saint-Hyacinthe, le 31 mai 2023 — Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale seront ouverts les samedis 24 juin et 1^{er} juillet afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

L'écocentre de Saint-Hyacinthe de la Régie est situé au 1880, rue Brouillette et il est accessible gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, chaque vendredi, samedi et dimanche, de la mi-avril jusqu'à la fin du mois de novembre, de 8 h 30 à 16 h 30. De plus, celui situé à Acton Vale, au 68, rue Noël-Lecomte, est également ouvert tous les samedis et dimanches durant cette même période, aux mêmes heures.

Les **matières** admissibles sont les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus électroniques et informatiques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de sécurité lors des opérations, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site de Saint-Hyacinthe, alors qu'à Acton Vale, la configuration du site permet d'y accueillir les remorques de 5 X 10 ou moins de façon tout aussi sécuritaire pour les usagers.

Quant aux bureaux de la Régie, il est important de noter que ceux-ci seront fermés les lundis 26 juin et 3 juillet à l'occasion des deux congés. Cependant, les collectes de matières résiduelles prévues ces deux jours auront lieu conformément au calendrier régulier.

MRC DES MASKOUTAINS





CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Devenir un parrain ou une marraine, à raison de 3 h de loisirs par mois, c'est être un agent de changement pour la société!

Parrainage civique recherche 8 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami.

Grâce à cette amitié, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences. (Déficience intellectuelle, physique et trouble du spectre de l'autisme).

Venez bâtir un monde plus riche et inclusif avec nous!

CONTACTEZ-NOUS AU 450 774-8758 parrainagecivique.org

VILLE DE SAINT-HYACINTHE



COMMUNIQUÉ



Les entreprises agricoles de la grande région maskoutaine qui font le choix de poser des gestes pour la collectivité et les générations futures peuvent maintenant bénéficier d'une valorisation à la hauteur de leurs efforts avec la reconnaissance **Ferme agrEAUenvironnementale**.

Cette dernière permet de valoriser les entreprises agricoles qui ont mis en place au moins trois pratiques agroenvironnementales sur leur ferme ciblant minimalement deux des thématiques suivantes :

- réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement;
- amélioration de la santé et la conservation des sols;
- amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- optimisation de la gestion de l'eau;
- amélioration de la biodiversité.

Cette reconnaissance permet le rayonnement de l'entreprise à titre de leader en agroenvironnement auprès de ses clients et fournisseurs, des instances municipales et gouvernementales, ainsi qu'auprès de la population et des consommateurs.

Le programme offre également un montant forfaitaire équivalant à 4 heures **d'accompagnement** en services agronomiques pour la complétion du cahier des charges.

Pour plus d'information :

https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/programme-ferme-agreauenvironnementale/reconnaissance-ferme-agreauenvironnementale

Si vous souhaitez participer au programme, contactez Frédérique Gagné au fgagne@upa.qc.ca.



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

LA FORMATION CONTINUE



Que ce soit dans le secteur de la santé, de la technologie de l'informatique ou de l'éducation, il est essentiel que les individus poursuivent leurs apprentissages tout au long de leur carrière.

La formation continue chez les adultes peut répondre aux besoins des employeurs qui souhaitent garder leur organisation à la fine pointe des pratiques de son secteur, mais également à l'employé qui désire évoluer professionnellement. Différentes institutions peuvent offrir de la formation afin de répondre tant aux besoins de l'employeur que de l'individu. Pensons notamment à Parcours formation, le service aux entreprises du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, qui contribue à la performance des entreprises et au développement des compétences des travailleurs.

Des formations personnalisées sont offertes aux employeurs et aux particuliers, de même que différents programmes complets et du perfectionnement. Au SARCA, nous rencontrons régulièrement des gens qui souhaitent obtenir de

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

l'information sur les attestations d'études professionnelles (AEP), notamment en service de garde en milieu scolaire et en assistance à la personne en résidence privée pour aînés autonome ou semi-autonome. Nous vous invitons à visiter le site Internet de Parcours formation pour explorer toute l'offre de service : www.parcoursformation.com. La formation continue peut également être suivie au niveau collégial et universitaire.

L'acquisition de compétences augmente incontestablement l'implication et la motivation des travailleurs. Elle permet également à l'individu qui souhaite intégrer le marché du travail d'être davantage confiant en ses capacités et d'être plus attractif auprès des embaucheurs. La société et le monde du travail évoluent rapidement et il est indispensable que l'humain développe les compétences requises dans son domaine d'emploi.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnel. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

PUBLICITÉS



SOUMISSION 100% GRATUITE

VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION

NOTRE EXPERTISE:

- Toiture de bardeaux
 Accrédité IKO Offre de financement
- Toiture de tôle
- Installation portes et fenêtres
- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!

 $constructions. steven lussier @gmail.com \\ \bullet \\ www. steven lussier.com$

RBQ 5798-0765-01

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider a atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Itée. Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4º étage, Bureau 4000 St Hyacinthe, QC J2S 7K7 Bur.: (450) 250-0722 | Cell: (450) 502-4744 olheureux@assante.com







PRODUITS DE VOLAILLE: PRÊTS-À-MANGER FRAISES DE SERRES PRODUITS LOCAUX

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION 450-253-2089



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell: 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

















Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Ouvrage garanti

 Réparation pour compagnie d'assurance

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

De la conception à la livraison!



T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219 F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal



NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR **f** Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1BO Guylaine Lestage propriétaire















